L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.
No 62, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, ... 10

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, par la poste ou autrement, avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pousse par carré de quatre lignes, pour la première insertion, et cinquante centins pour chaque insertion subséquente. Trois carrés, DIX DOLLARS. Une annonce originale, devra être payée comme une nouvelle annonce. Le carré entier DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS—On peut s'abonner à ce journal pour un mois, trois mois, six mois, ou pour l'année entière. Les agens de la Compagnie [illegible] ne sont pas autorisés à recevoir plus de $80, les agens ordinaires, [illegible] et hommes à gages, ou les maîtres de [illegible] ne [illegible] Ces abonnés [illegible] d'un an ou de six mois. [illegible] à moins que le premier [illegible] ne soit payé d'avance, ce qui ne change [illegible] ni [illegible] notre connaissance.

LES ANNONCES de toutes espèces, et de toutes les langues, seront insérées à raison de DIX centins par ligne pour la première insertion, et CINQUANTE centins pour chaque insertion subséquente. Les annonces originales devront être payées comme une nouvelle annonce. Le carré entier de